

Voeu de Marie-Claire Carrere-Gee et des élus du groupe de la Droite et du Centre 100% 14eme relatif au projet situé au 47-49 rue Raymond Losserand

Considérant le projet de construction d'un foyer pour adultes autistes au 47-49 rue Raymond Losserand, porté par la Ville de Paris par l'intermédiaire d'un de ses bailleurs Elogie-Siemp ;

Considérant que ce projet, dont nous soutenons la finalité, prévoit la construction d'un immeuble de 5 étages qui s'étend profondément dans une cour. Il serait édifié sur toute la longueur de la parcelle perpendiculairement à la rue Losserand et se traduirait par l'élévation d'un mur aveugle de 5 étages sur une partie de la limite séparative avec les parcelles des 45 rue Losserand et 126 rue du Château, puis d'un mur de deux étages sur le reste de cette limite ;

Considérant que cela emporterait ainsi de graves préjudices d'éclairément et de dégagement, avec notamment ce mur aveugle de 15m de haut à 6m des fenêtres de l'immeuble voisin ;

Considérant que le juge administratif a admis que ce projet « aboutira, pour certains des appartements situés les moins en hauteur, à priver ces derniers des rayons directs du soleil »

Considérant que le juge administratif n'a pas annulé le permis de construire au seul motif qu'il n'est pas prouvé que les appartements en question seraient privés – je cite – « de toute lumière » ;

Considérant qu'il appartient à la Mairie du 14^e de s'assurer que, non seulement la réalisation de ses projets ne prive pas les riverains « de toute lumière », mais qu'elle ne cause pas un préjudice anormal et spécial, qui pourrait d'ailleurs donner droit à une action en responsabilité ;

Marie-Claire CARRERE-GEE et les élus du groupe de la Droite et du Centre 100% 14^e demandent à la Mairie du 14^e et au bailleur de réviser ce projet afin que la construction de ce foyer ne pénalise pas les riverains.